



**HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°74-2022-101

PUBLIÉ LE 6 MAI 2022

# Sommaire

## **74\_DDT\_Direction départementale des territoires de Haute-Savoie / Direction départementale des territoires de Haute-Savoie-STEM**

74-2022-05-06-00002 - Arrêté n°DDT-2022-0638?? Portant réglementation de la circulation sur l' autoroute A410, du PR 139+778 au PR 164+950 afin de réaliser des travaux de remise à niveau du Viaduc du Foron, dans les deux sens de circulation, (10 pages)

Page 3

74\_DDT\_Direction départementale des  
territoires de Haute-Savoie

74-2022-05-06-00002

Arrêté n°DDT-2022-0638

Portant réglementation de la circulation sur  
l'autoroute A410, du PR 139+778 au PR 164+950  
afin de réaliser des travaux de remise à niveau du  
Viaduc du Foron, dans les deux sens de  
circulation,



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**  
Service transition énergétique et mobilités  
Cellule déplacements

**Le préfet de la Haute-Savoie**

Annecy, le 06 mai 2022

Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**Arrêté n°DDT-2022-0638**

Portant réglementation de la circulation sur l'autoroute A410, du PR 139+778 au PR 164+950 afin de réaliser des travaux de remise à niveau du Viaduc du Foron, dans les deux sens de circulation,

**VU** le Code de la route ;

**VU** la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés de communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n°82.623 du 22 juillet 1982 et la loi 83-8 du 7 janvier 1983 ;

**VU** le décret n°96-982 du 8 novembre 1996 relatif à la police de la circulation sur les autoroutes ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Alain ESPINASSE, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

**VU** l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°SGCD/SLI/PAC/2021-036 du 3 mai 2021 de délégation de signature à M. Julien LANGLET, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

**VU** l'arrêté n° DDT-2022-0397 du 15 mars 2022 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°DDT-2021-0956 du 30 juin 2021 portant réglementation permanente de police sur les autoroutes A41 et A410 dans le département de la Haute-Savoie ;

**VU** la note du 08 décembre 2021 relative au calendrier des jours « hors chantier » pour l'année 2022 ;

15 rue Henry Bordeaux  
74998 Annecy cedex 9  
Tél. : 04 50 33 60 00  
Mél. : ddt-arretes-circulation@haute-savoie.gouv.fr  
www.haute-savoie.gouv.fr

1/10

**VU** la demande de M. le directeur de la société AREA en date du 08 avril 2022 ;

**VU** l'avis du major, commandant le peloton motorisé d'Annecy en date du 21 avril 2022 ;

**VU** l'avis de M le sous-directeur des financements innovants, de la dévolution et du contrôle des concessions autoroutières (FCA) en date du 21 avril 2022 ;

**VU** l'avis de M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Haute-Savoie en date du 28 avril 2022 ;

**VU** l'avis de M. le directeur du réseau et de l'environnement d'ATMB en date du 02 mai 2022 ;

**VU** l'avis de M. le président du conseil départemental en date du 06 mai 2022 ;

**VU** l'avis de la mairie d'Amancy en date du 03 mai 2022 ;

**VU** l'avis de la mairie de Charvonnex en date du 03 mai 2022 ;

**VU** l'avis de la mairie de Fillières en date du 03 mai 2022 ;

**VU** l'avis de la mairie de Groisy en date du 02 mai 2022 ;

**VU** la consultation de la mairie de Villy-le-Pelloux en date du 21 avril 2022 ;

**CONSIDÉRANT** que pendant les travaux de remise à niveau du Viaduc de Foron, sur la commune d'Etaux, il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules pour la sécurité des automobilistes.

## **ARRÊTE**

**Article 1er** : Pendant la période du lundi 9 mai 2022 au jeudi 10 novembre 2022, avec report possible jusqu'au vendredi 18 novembre 2022 en cas d'intempéries ou aléas de chantier, la circulation de tous les véhicules sera réglementée dans les conditions suivantes :

Semaine	Tâches principales	Mode d'exploitation	sens	Date phasage		Balisage		Report
				Début	Fin	PR Début	PR Fin	
<b>Travaux de Nuit - Mise en Place du Dévoisement de la Phase 1 dans le sens Chamonix / Annecy</b>								
S19	Pose du Dévoisement	Neutralisation de la voie de gauche dans le sens de circulation Annecy/Chamonix (de 21h00 à 6h00)	1	9-mai-22	10-mai-22	154+900	157+000	Report : Nuits du 10, 11 et 12 mai 2022
		Neutralisation de la voie de gauche dans le sens de circulation Chamonix/Annecy (de 21h00 à 6h00)	2	9-mai-22	10-mai-22	160+300	155+700	
		Fermeture du sens de circulation Chamonix-Annecy entre le diffuseur n°19 La Roche sur Foron et la barrière de Saint Martin Bellevue (de 21h00 à 6h00)	2	10-mai-22	12-mai-22	158+759	139+778	
		Fermeture de l'Aire de service Groisy dans le sens Chamonix/Annecy (de 18h00 à 6h00)	2	10-mai-22	12-mai-22	144+900		
		Fermeture de l'Aire de repos d'Evires dans le sens Chamonix/Annecy (de 18h00 à 6h00)	2	10-mai-22	12-mai-22	154+450		
		Fermeture de la bretelle d'entrée 19.1 du diffuseur n°19 La Roche sur Foron en direction d'Annecy (de 21h00 à 6h00)	2	10-mai-22	12-mai-22	158+759		
		Neutralisation de la Bande Dérasée Gauche par SMV et atténuateur de choc (jour et nuit)	1	9-mai-22	10-mai-22	156+100		
<b>PHASE 1 – A410 – Travaux en TPC dans le sens de circulation Chamonix-Annecy</b>								
S19 à S22	Travaux en TPC	Neutralisation de la Voie de gauche par SMV et atténuateur de choc	2	10/05/22	31-mai-22	157+000	156+150	Report : Jusqu'au 3 juin 2022
		Dévoisement des deux voies de circulation côté Bande d'Arrêt d'Urgence, avec réduction de la largeur des voies (3.20m+2.80m mini)	2	11-mai-22	31-mai-22	157+080	155+700	

Travaux de Nuit - Mise en place des Dévoiements pour la Phase 2 dans les deux sens de circulation								
S22	Pose des dévoiements	Fermeture du sens de circulation Annecy/Chamonix entre la barrière de Saint Martin Bellevue et le diffuseur n°19 La Roche sur Foron (de 21h00 à 6h00)	1	31-mai-2022	1-juin-2022	139+778	158+759	Report : Jusqu'au 3 juin 2022
		Fermeture de l'Aire de repos de Villy le Pelloux dans le sens Annecy/Chamonix (de 18h00 à 6h00)	1	31-mai-22	1-juin-22	140+245		
		Fermeture de l'Aire de service Les Crêts Blancs dans le sens Annecy/Chamonix (de 18h00 à 6h00)	1	31-mai-2022	1-juin-2022	144+380		
		Fermeture de la bretelle d'entrée du diffuseur n°18 Cruseilles Est en direction de Chamonix (de 21h00 à 6h00)	1	31-mai-2022	1-juin-2022	140+150		
		Fermeture de l'Aire de repos d'Etaux dans le sens Annecy/Chamonix (de 18h00 à 6h00)	1	31-mai-22	1-juin-22	153+150		
PHASE 2 – A410 – Travaux dans le sens de circulation Annecy-Chamonix								
S22 à S29	Travaux sens Annecy-Chamonix	Dévoiemement des 2 voies de circulation côté Bande d'Arrêt d'Urgence, avec réduction de la largeur des voies (3,20m + 2.80m mini)	2	01/06/22	18-juil-22	157+080	155+700	Report : Jusqu'au 25 juillet 2022
		Neutralisation de la Voie de gauche par SMV et atténuateur de choc	2	1-juin-22	18-juil-22	157+000	156+150	
		Dévoiemement des 2 voies de circulation sur le sens opposé, avec réduction de la largeur des voies (3,20m + 2.80m mini)	1	1-juin-22	18-juil-22	155+920	157+000	
		Neutralisation de la Bande d'Arrêt d'Urgence, de la voie de droite et voie de gauche par SMV et atténuateur de choc		1-juin-22	18-juil-22	156+120	156+680	
Travaux de Nuit - Mise en place des Dévoiements pour la Phase 3 dans les deux sens de circulation								
S29	Pose des dévoiements	Fermeture du sens de circulation Annecy/Chamonix entre la barrière de Saint Martin Bellevue et le diffuseur n°19 La Roche sur Foron (de 21h00 à 6h00)	1	18-juil-22	19-juil-22	139+778	158+759	Report : Jusqu'au 22 juillet 2022
		Fermeture de la bretelle d'entrée du diffuseur n°18 Cruseilles Est en direction de Chamonix (de 21h00 à 6h00)	1	18-juil-22	19-juil-22	140+150		

		Fermeture de l'Aire de repos de Villy le Pelloux dans le sens Annecy/Chamonix (de 18h00 à 6h00)	1	18-juil-22	19-juil-22	140+245		
		Fermeture de l'Aire de repos d'Etaux dans le sens Annecy/Chamonix (de 18h00 à 6h00)	1	18-juil-22	19-juil-22	153+150		
		Fermeture de l'Aire de service Les Crêts Blancs dans le sens Annecy/Chamonix (de 18h00 à 6h00)	1	18-juil-22	19-juil-22	144+380		
		Fermeture du sens Chamonix-Annecy entre le diffuseur n°19 La Roche sur Foron et la barrière de Saint Martin Bellevue (de 21h00 à 6h00)	2	18-juil-22 21h00	19-juil-22 6h00	158+759	139+778	
		Fermeture de l'Aire de repos d'Evires dans le sens Chamonix/Annecy (de 18h00 à 6h00)	2	18-juil-22	19-juil-22	154+450		
		Fermeture de l'Aire de service de Groisy dans le sens Chamonix/Annecy (de 18h00 à 6h00)	2	18-juil-22	19-juil-22	144+900		
		Fermeture de la bretelle d'entrée 19.1 du diffuseur n°19 La Roche sur Foron en direction d'Annecy (de 21h00 à 6h00)	2	18-juil-22 21h00	19-juil-22	158+759		
<b>PHASE 3 – A410 - Travaux dans le sens de circulation Chamonix-Annecy</b>								
S29 à S36	Travaux sens Chamonix-Annecy	Dévoisement de la voie de droite côté Bande Dérasée de Gauche et de la voie de gauche sur le sens opposé, avec réduction de la largeur des voies (3.20m+2.80m mini)	2	19-juil-22	7-sept-22	157+150	156+150	Report : Jusqu'au 15 sept. 2022
		Dévoisement des 2 voies de circulation côté BAU , avec réduction de la largeur des voies (3.20m+2.80m mini)	1	19-juil-22	7-sept-22	155+820	157+250	
		Neutralisation de la BAU et la voie de droite par SMV et atténuateur de choc	2	19-juil-22	7-sept-22	157+100	156+470	
<b>Travaux de Nuit - Mise en place des Dévoiements de la Phase 4 dans les deux sens de circulation</b>								
S36	Pose des dévoiements	Fermeture du sens de circulation Annecy-Chamonix entre le diffuseur n°19 La Roche sur Foron et la bifurcation de Scientrier A410/A40 (de 21h00 à 6h00)	1	6-sept-22	8-sept-22	158+759	164+950	Report : Jusqu'au 15 sept. 2022
		Fermeture de la bretelle d'entrée 19.4 du diffuseur n°19 La Roche sur Foron en direction de Chamonix (de 21h00 à 6h00)	1	6-sept-22	8-sept-22	158+759		

		Neutralisation de la voie de gauche dans le sens Chamonix/Annecy (de 20h00 à 6h00)	2	6-sept-22	7-sept-22	164+500	162+600	
		Fermeture du sens de circulation Chamonix/Annecy entre le diffuseur n°19 « La Roche sur Foron » et la barrière de Saint Martin Bellevue (de 21h00 à 6h00)	2	7-sept-22	8-sept-22	158+759	139+778	
		Fermeture de la bretelle d'entrée 19.1 du diffuseur n°19 La Roche sur Foron en direction d'Annecy (de 21h00 à 6h00)	2	7-sept-22	8-sept-22	158+759		
		Fermeture de l'Aire de service de Groisy dans le sens Chamonix/Annecy (de 18h00 à 6h00)	2	7-sept-22	8-sept-22	144+900		
		Fermeture de l'Aire de repos d'Evires dans le sens Chamonix/Annecy (de 18h00 à 6h00)	2	7-sept-22	8-sept-22	154+450		
<b>PHASE 4 – A410 – Travaux en TPC dans les deux sens de circulation</b>								
S36 à S41	Travaux en TPC Réfection de l'étanchéité	Dévoisement des 2 voies de circulation côté BAU avec réduction de la largeur des voies (3.20m+2.80m mini)	2	8-sept-22	14-oct-22	157+080	155+700	Report : Jusqu'au 21 oct. 2022
		Neutralisation de la voie de gauche par SMV et atténuateur de choc	2	8-sept-22	14-oct-22	157+080	156+150	
		Dévoisement des 2 voies de circulation côté BAU avec réduction de la largeur des voies (3.20m+2.80m mini)	1	8-sept-22	14-oct-22	155+820	157+300	
		Neutralisation de la voie de gauche par SMV et atténuateur de choc	1	8-sept-22	14-oct-22	155+100	157+000	
<b>PHASE 5 – A410 – Travaux de chaussées dans les deux sens de circulation (travaux de nuit)</b>								
S42	Application du tapis final	Fermeture du sens de circulation Annecy/Chamonix entre la barrière de Saint Martin Bellevue et le diffuseur n°19 La Roche sur Foron (de 21h00 à 6h00)	1	17-oct-22	19-oct-22	139+778	459+759	Report : Jusqu'au 28 oct. 2022
		Fermeture de la bretelle d'entrée du diffuseur n°18 Cruseilles Est en direction de Chamonix (de 21h00 à 6h00)	1	17-oct-22	19-oct-22	140+150		
		Fermeture de l'Aire de repos de Villy le Pelloux dans le sens Annecy/Chamonix (de 18h00 à 6h00)	1	17-oct-22	19-oct-22	140+250		

		Fermeture de l'Aire de service Les Crêts Blancs dans le sens Annecy/Chamonix (de 18h00 à 6h00)	1	17-oct-22	19-oct-22	144+380	
		Fermeture de l'Aire de repos d'Etaux dans le sens Annecy/Chamonix (de 18h00 à 6h00)	1	17-oct-22	19-oct-22	153+150	
		Fermeture du sens Chamonix/Annecy entre le diffuseur n°19 La Roche sur Foron et la barrière de Saint Martin Bellevue (de 21h00 à 6h00)	2	19-oct-22	21-oct-22	158+759	139+778
		Fermeture de l'Aire de service de Groisy dans le sens Chamonix/Annecy (de 18h00 à 6h00)	2	19-oct-22	21-oct-22	144+900	
		Fermeture de l'Aire de repos d'Evires dans le sens Chamonix/Annecy (de 18h00 à 6h00)	2	19-oct-22	21-oct-22	154+450	
		Fermeture de la bretelle d'entrée 19.1 du diffuseur n°19 La Roche sur Foron en direction d'Annecy (de 21h00 à 6h00)	2	19-oct-22	21-oct-22	158+759	
<b>PHASE 6 – A410 – Travaux de reprise des joints dans les deux sens de circulation</b>							
<b>S43 à S45</b>	<b>Reprise des joints de chaussées</b>	Basculement de circulation sens 1 (Annecy/Chamonix) sur le sens 2 (Chamonix/Annecy) (de 20h00 à 6h00)	1	24-oct-22	28-oct-22	154+500	157+900
		Neutralisation de la voie de gauche dans le sens de circulation Chamonix/Annecy (de 20h00 à 6h00)	2	24-oct-22	28-oct-22	157+500	154+200
		Neutralisation de la voie de droite dans le sens de circulation Chamonix/Annecy	2	02-nov-22	04-nov-22	156+200	158+000
		Basculement de circulation sens 2 (Chamonix/Annecy) sur le sens 1 (Annecy/Chamonix) (de 20h00 à 6h00)	2	07-nov-22	09-nov-22	154+500	157+900
		Neutralisation de la voie de gauche dans le sens Annecy/Chamonix (de 20h00 à 6h00)	1	7-nov-22	9-nov-22	154+000	158+000
		Neutralisation de la voie de gauche dans le sens de circulation Annecy/Chamonix (de 20h00 à 6h00)	1	9-nov-22	10-nov-22	155+000	156+500
							<u>Report :</u> Jusqu'au 18 nov. 2022

		Neutralisation de la voie de gauche dans le sens de circulation Chamonix/Annecy (de 20h00 à 6h00)	2	9-nov-22	10-nov-22	158+000	156+200	
--	--	---	---	----------	-----------	---------	---------	--

Dans le tableau récapitulatif, les balisages s'entendent de « date à date », à savoir : y compris WE, jours fériés et jours hors chantier.

Les mesures de police pour les vitesses maximales autorisées pendant toute la période sur A410 sont :

- Au droit des basculements de circulation : 50 km/h,
- Sens basculé : 80 km/h,
- Sens non basculé : 80 km/h,
- Neutralisation de voie : 90 km/h,
- Dévoisement de circulation : 90 km/h avec la possibilité d'abaisser la vitesse à 70 km/h avec une neutralisation de voie.

Itinéraires de déviation :

**Fermeture de la bretelle d'entrée 19.1 du diffuseur n°19 La Roche sur Foron en direction d'Annecy et fermeture de la section courante entre La Roche sur Foron et la barrière de Saint Martin Bellevue dans le sens Chamonix/Annecy :**

Les véhicules désirant emprunter l'autoroute A410 en direction d'Annecy, devront suivre la D1203 jusqu'au raccordement avec le diffuseur n°17 d'Annecy Nord de l'autoroute A41N.

**Fermeture de la bretelle d'entrée du diffuseur n°18 de Cruseilles Est en direction de Chamonix et fermeture de la section courante entre la barrière de péage de Saint Martin Bellevue et le diffuseur n°19 La Roche sur Foron dans le sens Annecy/Chamonix :**

Les véhicules désirant emprunter l'autoroute A410 en direction de Chamonix/Annemasse devront prendre la D2 en direction de Villy le Pelloux, Groisy, Thorens-Glières, jusqu'au raccordement avec la D1203. Ils suivront la direction de La Roche sur Foron afin de reprendre l'autoroute A410 en direction de Chamonix.

**Fermeture de la bretelle d'entrée 19.4 du diffuseur n°19 La Roche sur Foron en direction de Chamonix/Annemasse et fermeture de la section courante entre la Roche sur Foron et la bifurcation de Scientrier (A410/A40) dans le sens Annecy/Chamonix :**

Les véhicules désirant emprunter la direction d'Annemasse, suivre la D1203 puis la D903 jusqu'au raccordement avec le diffuseur n°15 de la Vallée Verte de l'autoroute A40.

Les véhicules désirant emprunter la direction Chamonix, suivre la D1203 jusqu'au raccordement avec le diffuseur n°16 de Bonneville sur l'autoroute A40.

### **Article 2 : autres mesures**

- Les règles d'inter distances sur les autoroutes A410 et A40 ne s'appliqueront pas à ce chantier.
- Si les travaux sont annulés ou terminés avant l'échéance annoncée, la remise en circulation normale de la section pourra être anticipée.

### **Article 3 :**

Les opérations de pose de signalisation (Police, information) seront assurées par les équipes du Centre d'Entretien d'Annecy, ainsi que pour l'entretien et la surveillance du balisage.

Cette signalisation sera conforme aux indications du manuel du Chef de chantier « Routes à chaussées séparées », document réalisé et diffusé par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes (SETRA).

**Article 4 :** En fonction des aléas du chantier ou des conditions météorologiques, les dispositions prévues à l'article 1 pourront être reconduites jusqu'au vendredi 17 juin 2022. Dans ce cas, AREA en informera la DDT de la Haute-Savoie, le SDIS 74 ainsi que l'EDSR de la Haute-Savoie.

**Article 5 :** Les automobilistes seront informés par la radio Autoroute Info 107.7 ainsi que par les messages sur les Panneaux à Messages Variables (PMV) situé sur le tracé.

### **Article 6 :**

Les forces de l'ordre seront présentes pour accompagner les agents de la société AREA afin de faire respecter les mesures de police nécessaires pour procéder à l'arrêt ou au ralentissement de la circulation, nécessaire à la fermeture ou au basculement. Dans le cas toutefois où les forces de l'ordre, une fois requises, seraient dans l'impossibilité d'être présentes, les agents de la société AREA seront autorisés à réaliser seuls ces opérations au moyen des dispositifs de signalisation.

**Article 7 :** Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication requis (saisine possible par voie dématérialisée à l'adresse internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) comprenant l'accès à « Télérecours citoyens »).

Il peut, dans ce même délai, faire l'objet d'un recours administratif (gracieux et/ou hiérarchique – articles L410-1, L411-1, L411-2 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration). Le silence gardé par l'administration pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. Suivant la date de décision explicite ou implicite de rejet, le recours contentieux visé au paragraphe précédent peut être introduit devant le tribunal administratif dans les conditions qui y sont précisées.

### **Article 8 :**

- M. le secrétaire de la préfecture de la Haute-Savoie,
- M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie,

- M. le colonel commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Savoie,
- M. le directeur d'exploitation AREA,
- M. le président du conseil départemental de Haute-Savoie,
- Mmes et MM. les maires des communes d'Amancy, de Charvonnex, de Fillières, de Groisy et de Villy-le-Pelloux,

Sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie et dont copie sera adressée à :

- M. le sous-directeur des financements innovants, de la dévolution et du contrôle des concessions autoroutières (FCA),
- M. le directeur du réseau et de l'environnement d'ATMB,
- M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Haute-Savoie,
- M. le chef du SAMU de la Haute-Savoie,
- M. le directeur de la CRZ Sud-Est.

Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le directeur départemental des territoires,  
La chargée de réglementation de la circulation,



Cécile LEFEVRE